



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr
<http://notre-dame-de-lisle.fr/>

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 septembre 2019**

*Date de convocation : 04/09/2019
Date d'affichage : 04/09/2019
Nb de conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11*

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 10 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Étaient présents :
Mme BILLARD Pascale
M. MAILLARD Charles,
M. FAVRESSE Alain
M. MONNOT Christian-Marie
M. LEPRE Thierry
M. LACAILLE Christophe
Mme DE LABROSSE Catherine
Mme TISON Nathalie

Ont donné pouvoir : M. SILLIAU Alain à M. BEAUTE Thibaut, Mme LERATE Catherine à Mme BILLARD Pascale

Absentes excusées: Mme LARDY Roselyne, Mme BAUMGARTNER Muriel,

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Mme BILLARD Pascale a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 4 juillet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés
APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil du 4 juillet 2019.

I/ Finances et administration générale

1/ Demande de partenariat pour le raid 4 L Trophy 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par la délibération n°30/2018 du 15/10/2018, la commune a soutenu un habitant de Notre-Dame de l'Isle pour le raid 4L Trophy 2019.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de deux demandes de partenariat pour sponsoriser le rallye 4 L Trophy qui aura lieu du 20 février au 1er mars 2020 :

- Mademoiselle Emilie DEBRÉ et Monsieur Thomas GUILLAUMET, habitants de la commune constitueront respectivement un équipage.

Le déroulement de cette aventure, effectuée par des étudiants, est de parcourir 6000 kilomètres de route et de piste à travers la France, l'Espagne et le Maroc, avec en ligne de mire l'arrivée à Marrakech.

Le Raid 4L Trophy représente une aventure humaine entre étudiants mais également un moment de rencontre avec les populations locales. En effet, durant leur préparation, tous les équipages réunissent des fournitures scolaires destinées aux enfants du sud marocain. Lors de la remise des dons, les participants remettent directement leurs fournitures à l'association « Enfants du désert » et rencontrent des enfants à qui bénéficient ces dons.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés
DECIDE

- **De SOUTENIR** les projets de Mademoiselle Emilie DEBRÉ et de Monsieur Thomas GUILLAUMET en les aidant à réunir le matériel manquant pour leurs véhicules.

2/ Décision Modificative n°02 au Budget 2019 : augmentation des crédits pour l'aménagement du cimetière au compte 21316

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des montants votés pour l'aménagement du cimetière communal, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement au compte 21316 comme indiqué dans un tableau annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés
DECIDE

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 02 au Budget 2019 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

3/ Suppression de 2 postes d'adjoints techniques à temps non complets

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire à venir du 28 novembre 2019

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 septembre 2019, Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois d'adjoints techniques, titulaires à temps non complet (20/35ème et 16.5/35ème) en raison de la suppression des NAP.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression de 2 emplois d'adjoints techniques, titulaires à temps non complet (20/35ème et 16.5/35ème) en raison d'avancement de grade à compter du 10/09/19. Le tableau des effectifs fera l'objet d'une modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés
DECIDE

- **De supprimer** à compter du 10/09/2019 deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique de 2ème classe (suite avancement de grade).

4/ Création de 2 postes d'adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complets

Il est exposé au Conseil Municipal :

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'Eure en date du 28 novembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE

- **De créer** à compter du 10/09/2019 deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique principal de 2ème classe (grade d'avancement).

5/ Taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE

- **De fixer**, à partir de l'année 2019, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	100%
C	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	100%

6/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant que suite à la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, par avancement de grade, au 10/09/2019,

Considérant qu'un avis favorable concernant la suppression de 2 postes d'adjoints techniques a été émis par le comité technique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs conformément au PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunération) suite au changement de dénomination de certains grades,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE

- **D'ACCEPTER** ces créations et modifications d'emplois,
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi composé :

Cadre d'emplois et grades à compter du 10/09/2019

Effectifs pourvus à temps non complet

SECTEUR ADMINISTRATIF

1 Adjoint administratif territorial de 2ème classe

SECTEUR TECHNIQUE

1 Adjoint technique territorial de 2ème classe

2 Adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe

II/ Environnement et Travaux

1/ La seine à vélo

M. le maire informe le conseil que le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui est favorable au projet. Les observations du conseil ont globalement été prises en compte. Ce document est en ligne sur le site de la préfecture et un lien est opérationnel sur notre site.

2/ Aménagement du cimetière

Au fil du temps les pratiques funéraires ont évolué notamment au profit de la crémation. Ainsi Monsieur le maire informe le conseil qu'il est de plus en plus sollicité par les familles au sujet de la mise en place d'enfeus (columbarium, cavurne...).

S'en suit un débat sur l'aménagement plus général du cimetière et en particulier sur la reprise des tombes abandonnées. Monsieur le Maire indique que la législation funéraire est complexe et les procédures longues à mettre en place. Toutefois, il est décidé d'initier le processus de reprise.

A court terme, l'implantation d'un columbarium sera réalisée sur la partie disponible derrière le monument aux morts et l'étude de l'aménagement de l'extension sera lancée pour disposer d'un espace paysager qui pourra accueillir ces nouveaux équipements comme un jardin du souvenir.

3/ Territoire engagé pour la nature

L'agence régionale pour l'environnement relaie l'opération nationale de l'agence française de la biodiversité pour la labellisation des communes qui s'engagent dans les pratiques responsables et durables en matière d'environnement.

Compte tenu des diverses actions menées par la municipalité et ses habitants, Monsieur le Maire propose de répondre à cette sollicitation.

Le conseil est favorable à cette opération et confie à Monsieur le Maire le soin d'animer la démarche.

III/ Communication

1/ Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le document de la fondation du patrimoine pour lancer la campagne de mécénat concernant les travaux de réhabilitation de notre église et de la statue de Saint « Fiacre ».

Il est décidé d'en faire un tirage important afin de le diffuser largement. Un communiqué de presse sera également effectué.

2/ Catenay N°18

M. Lacaille recense les sujets à mettre à l'ordre du jour du prochain Catenay afin de pouvoir réaliser le « chemin de fer » qui sera adressé à tous.

IV/ Education, Culture, Solidarité

1/ Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention entre la Médiathèque départementale de l'Eure et la commune de Notre-Dame de l'Isle a été mise en place en octobre 1990.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler cette convention, afin de pouvoir continuer de bénéficier gratuitement de collections ciblées selon les besoins de la bibliothèque (livres, livres audio, disques, films, jeux vidéo, jeux de société, liseuses), de prêt des outils et supports d'animation (expositions, valises thématiques, kamishibaï, tapis-lecture, jeux...), de formations ouvertes au personnel de la bibliothèque, de recevoir toutes aides et conseils techniques en matière d'installation, de développement et de fonctionnement d'un relais-bibliothèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés DECIDE

D'ACCEPTER la convention de partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Eure.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

2/ Rentrée scolaire

Madame Billard fait part au conseil que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Toutefois, un problème d'absence du personnel pose quelques difficultés qui auront un impact budgétaire.

Momentanément, il conviendra de trouver une solution pour la surveillance de la cantine. Afin de réduire les coûts, M. le Maire a proposé au SIVOS de faire appel à des bénévoles.

A noter, quelques problèmes récurrents de transports scolaires qui seront signalés aux instances compétentes.

V/ Informations diverses

- **PLU :**

L'enquête publique est en cours.

- **Evêché :**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil le courrier de Monsieur l'évêque d'Evreux informant la nomination de M. HABIMANA comme curé de la paroisse de Sainte Nicaise.

- **Pose des compteurs linky :**

La commune est informée que la pose des compteurs linky débutera en octobre sur notre commune. Il est possible de connaître les entreprises qui interviendront sur le site internet de la commune.

- **Epannage agricole :**

La question des risques liés à l'épandage des intrants sur les terres agricoles qui jouxtent notamment les habitations fait l'objet de nombreux échanges. M. le Maire indique qu'il prendra contact avec les agriculteurs intervenant sur notre commune afin de pouvoir échanger en transparence et conformément aux engagements pris au niveau national par les parties pour l'établissement d'une charte partenariale.